



**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME COMMUNALE  
POUR L'ISOLATION DE LA TOITURE, LA VENTILATION OU LE CHAUFFAGE PERFORMANT**  
en vertu du règlement communal du 16 septembre 2022

IDENTITE DU DEMANDEUR	
<b>NOM</b>	.....
<b>PRENOM</b>	..... .....
<b>ADRESSE</b>	..... .....
<b>TEL PRIVE</b>	.....
<b>GSM</b>	.....
<b>E-MAIL</b>	.....
<b>NUMERO DE COMPTE BANCAIRE :</b>	.....

CONDITIONS LIEES A L'OCTROI DE LA PRIME COMMUNALE
---

Pour bénéficier de la prime communale, le demandeur doit :

- S'assurer que son bien est situé dans le Périmètre du Contrat de quartier durable Midi. (Voir annexes 1 et 2)
- Se conformer au règlement communal en vigueur concernant l'octroi d'une prime pour l'isolation de la toiture, la ventilation ou le chauffage performant du bâti dans le périmètre du Contrat de quartier durable « MIDI ».
- Avoir introduit une demande de prime « énergie » ou « RENOLUTION » au préalable et en fournir la preuve d'octroi.
- Autoriser une enquête à domicile pour vérifier la conformité des travaux.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE <sup>1</sup>
---

Le dossier doit comprendre les documents suivants (voir article 5 du règlement communal) :

\* Une copie de la carte d'identité du demandeur lorsqu'il s'agit d'une personne physique, ou des statuts lorsqu'il s'agit d'une personne morale ;

---

<sup>1</sup> NB : le demandeur donne son accord pour l'utilisation des photographies transmises à des fins de communication dans le cadre du CQD Midi.

